



BAREME DES PRESTATIONS JUNOT

HONORAIRES DE VENTE

Jusqu'à 100 000 € : 10 % TTC du prix de vente
De 101 000 € à 300 000 € : 6 % TTC du prix de vente
Au-delà : 5 % TTC du prix de vente

HONORAIRES DE LOCATION

LOCATAIRE

Location vide ou meublée : loi du 6 juillet 1989 :
12 € TTC comprenant les honoraires de visite, de constitution de dossier
et de rédaction du bail
+ 3 € TTC / m² comprenant les honoraires d'état des lieux d'entrée

PROPRIETAIRE

8 % HT du loyer annuel Charges Comprises
Comprenant les honoraires de négociation, de visite,
de constitution de dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée

HONORAIRES DE GESTION

6 % HT des encaissements hors dépôt de garantie